RCS : VILLEFRANCHE - TARARE
Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00255
Numéro SIREN : 399 144 971
Nom ou dénomination : ABAC INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2014 sous le numéro de dépôt A2014/001414

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE - TARARE

279721

Dénomination : ABAC INGENIERIE
Adresse : 241 rue Victor Hugo 69400 Villefranche-sur-saone - FRANCE-

n° de gestion : 1994B00255
n° d'identification : 399 144 971

n° de dépôt : A2014/001414
Date du dépôt : 24/06/2014

Pièce : Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 04/06/2014

279721

94B255

ABAC INGENIERIE
Société par Actions Simplifiée au capital de 80.260 €uros
Siège social : 241 Rue Victor Hugo
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

399 144 971 RCS VILLEFRANCHE TARARE

Déposé au Greffe
du Tribunal de Commerce
de VILLEFRANCHE-TARARE
le 24 JUIN 2014
sous le n° 2514/14

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2014

L'An Deux Mil Quatorze
Et le Quatre Juin à Dix Heures

Les actionnaires de la société **ABAC INGENIERIE**, Société par Actions Simplifiée au capital de 80.260 €uros, divisé en 4.013 actions de 20 €uros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 12 Mai 2014 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Frank CORNATON**, en sa qualité de Président.

Monsieur Christophe BARRIER et Monsieur Jean-Michel VORGER, actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Maître Christine RAPPAZ est désignée comme secrétaire.

Assiste également à la présente assemblée Monsieur René ROCHE, Commissaire aux comptes.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4.013 actions sur les 4.013 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus des deux tiers des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 Décembre 2013,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2013 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Questions diverses,

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

.....

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION

.....

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

.....

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

.....

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de Monsieur René ROCHE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Pascale HUBERT, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide de :

*Ne pas les renouveler dans leur mandat de Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant.

Et de nommer :

-**Monsieur Jean-Jacques BERTRAND** demeurant à BOURG EN BRESSE (01008), 40 Rue du Docteur Nodet, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- Le Cabinet **FIDAUDIT,** Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste de la Cour d'Appel de LYON, domicilié à SAINT GENIS LAVAL (69230) 42 Avenue Chanoine Cartellier ZAC les Basses Barolles, représentée par Monsieur Jean-Marie GAVEAU

Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer **sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Augmentation du capital social d'un montant global maximal de 3% du capital social par la création de actions nouvelles de numéraire réservée aux salariés de la Société, en application des dispositions de l'article L. 225-129 du Code de commerce ; conditions et modalités de l'opération.

CINQUIEME RESOLUTION

.....

-Modification corrélative des statuts,

SIXIEME RESOLUTION

.....

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

-Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Frank CORNATON
Président

Certifiée Conforme

Christine RAPPAZ
Secrétaire

Christophe BARRIER

Jean-Michel VORGER

Scrutateurs